

Aller encore plus loin dans le tri et les actions en faveur de l'environnement.

Comme annoncé, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin poursuit son programme ambitieux de modernisation du service de collecte des déchets et de gestion des déchèteries.

2020 a vu l'extension des consignes de tri, aujourd'hui tous les emballages se trient, y compris les pots, barquettes, films en plastique... désormais à déposer dans votre contenant jaune.

Des actions régulières ont été menées pour diminuer le volume des déchets collectés sur l'agglomération et favoriser le recyclage (opération Adoptez un composteur, expérimentation Familles zéro déchet, mise en place d'un espace réemploi à la déchèterie de Pont-à-Vendin, ...).

Ce n'est qu'un début, 2021 verra l'ouverture de 2 nouvelles déchèteries et des actions complémentaires seront conduites afin de favoriser le tri, la réduction des déchets et le réemploi.

Grâce à vos actions et à vos gestes de tri, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin agit en faveur de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

Au besoin, vous pouvez contacter le numéro vert 0800 596 000 ou consulter notre site internet <http://dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr>

Nous sommes tous acteurs du recyclage et de la préservation des ressources ! Merci pour votre participation active.

Sylvain ROBERT

Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

➔ dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr

N° Vert 0 800 596 000



SAPINS
DE NOËL

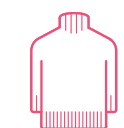
Retrouvez les modalités
de collecte à partir
du 21 décembre 2020

LES DÉCHÈTERIES

Réservées aux particuliers
3m³ maximum par jour – 16 passages par an

DÉCHÈTERIES FIXES

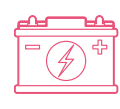
- Du 1^{er} janvier au 31 mars : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- Du 1^{er} avril au 30 septembre : de 9h à 19h, du lundi au samedi
- Du 1^{er} octobre au 31 décembre : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- De 8h30 à 12h le dimanche



TEXTILES



GROS
CARTONS



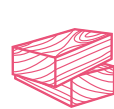
BATTERIES



GRAVATS



MÉTAUX



BOIS



DÉCHETS VÉGÉTAUX
(TONTES DE PELOUSE, TAILLES
DE HAIES, FEUILLES MORTES,...)



ENCOMBRANTS
(MEUBLES,
MATELAS,...)



DÉCHETS
MÉNAGERS
SPÉCIAUX
(HUILES, PILES,
PHYTOSANITAIRES,
PEINTURES, ACIDES,...)



DÉCHETS
D'ÉQUIPEMENTS
ÉLECTRIQUES
ET ÉLECTRONIQUES



PNEUMATIQUES
ET TÔLES
EN FIBROCIMENT
(uniquement à
Sallaumines
et Pont-à-Vendin)

PONT-À-VENDIN

ZA Canarderie - Rue Arthur Thomas

SALLAUMINES

(hauteur des véhicules limitée à 2m)
Rue de Guînes

GRENAY

(hauteur des véhicules limitée à 2m)
ZAL Quadraprac - Rue de Condé



Pour bénéficier des services
des déchèteries
de l'agglomération,
une carte d'accès gratuite
est obligatoire.

Pour l'obtenir et la recevoir à domicile,
rendez-vous sur notre site :

dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr

DÉCHÈTERIE ITINÉRANTE

- Du 1^{er} janvier au 28 février : de 12h à 18h
- Du 1^{er} mars au 31 octobre : de 13h à 19h
- Du 1^{er} novembre au 31 décembre : de 12h à 18h



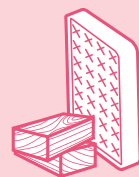
MÉTAUX



GRAVATS



PETITS
APPAREILS
MÉNAGERS



ENCOMBRANTS
(BOIS, MATELAS,...)



DÉCHETS
MÉNAGERS
SPÉCIAUX
(HUILES ALIMENTAIRES,
PILES, PHYTOSANITAIRES,
PEINTURES, ACIDES,...)



DÉCHETS VÉGÉTAUX
(TONTES DE PELOUSE, TAILLES
DE HAIES, FEUILLES MORTES,...)

COMMUNES	DATES	LIEU
Ablain-Saint-Nazaire	1 ^{er} et 3 ^{ème} vendredi	Ancien silo A1, rue Lancino
Aix-Noulette	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi	Rue des Lombards, parking de l'entrepôt d'Aix
Bouvigny-Boyeffles	1 ^{er} et 3 ^{ème} lundi	Place Patoux, parking de la salle des sports
Carency	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi	Parking du stade Boursier, rue d'Ablain
Givenchy-en-Gohelle	1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi	Rue de l'Egalité
Gouy-Servins	2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundi	Place de la Mairie
Servins	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardi	Place du Jeu de Paume
Souchez	1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi	Route de Carency
Villers-au-Bois	2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredi	D58 en direction de Carency (près des bornes d'apport volontaire)
Vimy	2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi	Rue du Général Barbot (derrière la plateforme Intermarché)

COLLECTE DE VOS DÉCHETS CALENDRIER 2021 BULLY-LES-MINES

JE TRIE TOUS LES EMBALLAGES ET LE PAPIER



Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le n° vert gratuit

N° Vert 0 800 596 000

<http://dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr>

EMBALLAGES EN VERRE

VOUS TRIEZ...

BOCAUX

POTS

BOUTEILLES

DÉCHETS NON AUTORISÉS
Vaisselle, ampoules, miroirs, vitres, bouchons et couvercles...

ATTENTION
En cas de dépôt dans votre propre poubelle ou de dépôt sauvage, risque de refus de collecte et jusqu'à 1500 € d'amende*.
*Articles R632-1, R633-6 et R635-8 du Code pénal

DÉPÔT INTERDIT EN DEHORS DE LA BORNE

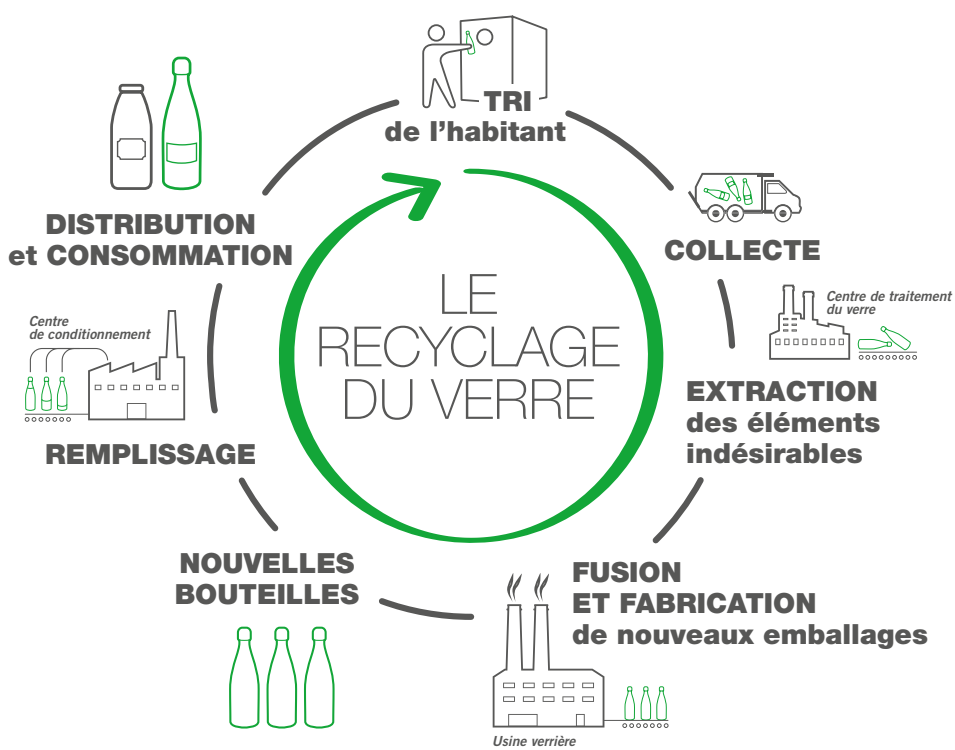
Cliiink® est dans votre commune !

RECYCLEZ VOTRE VERRE
aux bornes d'apport volontaire connectées

ET GAGNEZ DES BONS CADEAUX
dans les commerces, musées, associations sportives...

TOUT SAVOIR POUR SE PROCURER LA CARTE CLIINK®

cliink www.cliiink.com <https://dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr>



EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

Une collecte par semaine (hors secteur bornes enterrées)

LE MERCREDI APRÈS-MIDI DES XXH00

DEPUIS 2020

+ TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

SACS ET FILMS

EMBALLAGES EN MÉTAL, MÊME LES PETITS

EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON

TOUS LES PAPIERS

POTS

BARQUETTES

BOUTEILLES, FLAONS ET BIDONS EN PLASTIQUE PETITS OU GRANDS

SACS NORMALISÉS OBLIGATOIRES

Le bouchon peut être remis sur la bouteille écrasée.

Besoin de plus d'infos sur le tri et la prévention ?

Téléchargez le nouveau guide des déchets !

Scannez le QR code pour consulter le guide

Ou Rendez-vous sur le site dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr

DÉCHETS VÉGÉTAUX

DU 29 MARS AU 26 NOVEMBRE 2021

Une collecte par semaine

LE JEUDI APRÈS-MIDI DES XXH00

PRÉSENTEZ SUR LE TROTTOIR :

VERDURES (TONTES DE PELOUSE, TAILLE DE HAIES, FEUILLES MORTES)

PETITS BRANCHAGES

RAPPEL
Pensez aux équipements de collecte, ne surchargez pas vos contenants !

- **Verdures** (tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes) dans un contenant rigide ou en sacs. Ces derniers, une fois vidés, seront déposés à l'intérieur du contenant.
- **Petits branchages** : maximum 1m20 de long et 10cm de diamètre, fagotés avec une ficelle.

MAXIMUM 10 SACS DE 100L DE VERDURES OU 1 M³ DE BRANCHAGES FAGOTÉS

ENCOMBRANTS

SANITAIRES

PETITS AMEUBLEMENTS

MATELAS ET SOMMIERS

BOIS

OBJETS MÉTALLIQUES ET RÉSIDUS DE PLOMBERIE

OBJETS EN PLASTIQUE

RAPPEL
Maximum 1m³ par collecte.
Pas d'objet de plus d'1m60 ou de plus de 40kg

DÉCHETS EXCLUS DE LA COLLECTE
Déchets d'équipements électriques et électroniques - gravats - cartons - tout produit chimique (peinture, lasure...) - tôles en fibrociment - pneumatiques - bonbonnes de gaz - vitres, miroirs et fenêtres munies de leurs vitres

RAPPEL DÉPÔT SAUVAGE :
CONFISCATION DU VÉHICULE ET JUSQU'À **1 500 € D'AMENDE***
*Articles R632-1, R633-6 et R635-8 du Code pénal

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Deux collectes par semaine (hors secteur bornes enterrées)

LES LUNDI ET JEUDI MATIN DÈS 6H00

SACS NORMALISÉS OBLIGATOIRES

VAISSELLE CASSÉE

DÉCHETS SANITAIRES

COUCHES ET PROTECTIONS HYGIÉNIQUES

RESTES ALIMENTAIRES

LITIÈRES D'ANIMAUX

ET AUTRES OBJETS...

SI VOTRE COLLECTE TOMBE UN JOUR FÉRIÉ, ELLE SERA REPORTÉE AU SAMEDI SUIVANT AUX MÊMES HORAIRES. (NE CONCERNE PAS LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES.)